

## Flash collectivités 2021-06

Cayenne, le 15 mars 2021

### RESTAURATION ECOLOGIQUE

Dans le cadre du plan France Relance, un fonds de 250 M€ est consacré au financement de projets en faveur de la biodiversité sur les territoires, de la prévention des risques et du renforcement de la résilience.

Pour la Guyane, une enveloppe de 1 M€ est mobilisable pour les projets de restauration écologique.

#### De quoi s'agit-il ?

Cet appel à projet vise à identifier des opérations de restauration écologique sur le territoire Guyanais exclusivement.

Il concerne la **réalisation de projets d'ouvrages écologiques** pour préservation et valorisation des territoires.

Les projets devront démarrer rapidement et être achevés impérativement au plus tard en juin 2023 pour les opérations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet.

#### Qui peut en bénéficier ?

L'ensemble des maîtres d'ouvrages des projets, en particulier :

- Les collectivités (CTG, syndicats intercommunaux, communes) ;
- Les associations ;
- Les entreprises ;
- L'État ;
- Les établissements publics ;

#### Comment en bénéficier ?

Pour connaître les critères d'éligibilités et les modalités de dépôt des dossiers, consultez l'appel à projet régional sur le site internet de la DGTM :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-appel-a-projets-restauration-a3661.html>

Les demandes de renseignements complémentaires et les dossiers de candidature sont à envoyer au plus tard le 15 avril 2021 à l'adresse e-mail : [relance-biodiv.dgtm@developpement-durable.gouv.fr](mailto:relance-biodiv.dgtm@developpement-durable.gouv.fr)

Pour toute question concernant cet appel, envoyez un e-mail à cette même adresse en mentionnant dans le titre «Plan de relance Restauration Ecologique - Question»